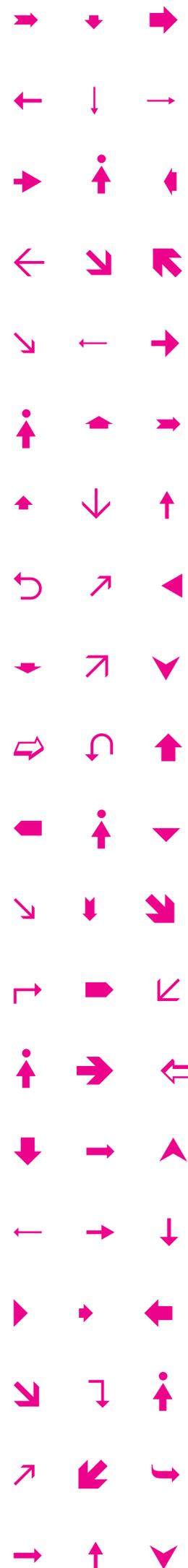


Droits des femmes et femmes migrantes

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE



Avec le soutien de
la Fédération Wallonie Bruxelles





« Surtout comprendre que la lutte pour les droits des femmes demande de la solidarité et de la persévérance. Si on s'arrête, on risque de perdre tous les acquis en droits et libertés. »

Amina

Sommaire

5		Présentation de la démarche méthodologique
8	MODULE 1	Droits humains
10	ANIMATION 1	Présentation de la Déclaration Universelle des Droits Humains
14	ANIMATION 2	Travail sur le vécu des participantes
16	MODULE 2	Égalité Hommes - Femmes
18	ANIMATION 1	C'est quoi un homme ? c'est quoi une femme ?
22	ANIMATION 2	Égalité Hommes - Femmes
28	MODULE 3	Violences de genre
30	ANIMATION 1	Violences Conjugales
40	ANIMATION 2	Un cas de violence intrafamiliale : le mariage forcé
48		Adresses utiles

Présentation de la démarche méthodologique

Introduction

La Voix des Femmes est une association d'éducation permanente qui travaille depuis 1988 pour l'émancipation des femmes migrantes ou issues de l'immigration.

Les femmes migrantes subissent souvent des inégalités, des discriminations, des violences, des oppressions en tant que femmes et en tant qu'étrangères, c'est pourquoi nous avons développé des modules d'animation qui portent sur les droits humains.

En effet, nous pensons que l'éducation aux droits humains et en particulier aux droits des femmes est un préalable indispensable à une amélioration de la situation des femmes migrantes. Cette éducation devant être comprise comme un processus qui vise l'émancipation des femmes par une meilleure compréhension de leurs droits et des facteurs familiaux, sociaux, économiques, culturels ou politiques qui limitent ou au contraire favorisent l'exercice de ces droits.

Pourquoi un dossier spécifique ?

Un des objectifs que s'est fixé l'association est l'analyse des réalités sociales vécues par les femmes migrantes en vue d'assurer leur accompagnement dans le processus d'autonomisation, d'intégration et d'émancipation. Dans cette optique, la Voix des Femmes a décidé de réaliser cet outil pédagogique pour maximiser les effets multiplicateurs du travail d'éducation permanente.

Forte de ses années d'expérience et enrichie par les témoignages et échanges recueillis auprès de son public, la Voix des Femmes a jugé utile de réaliser et de diffuser un outil d'animation qui permettrait d'une part, de toucher les participant/e/s de faible niveau linguistique et d'autre part, de partager ses acquis avec son réseau de partenaires et tous ceux qui travaillent avec un public peu scolarisé.

Conçu à la base avec un public de femmes migrantes, ce guide d'animation peut être adapté selon les caractéristiques, les besoins et les attentes des bénéficiaires

Les animations exigent une méthodologie adaptée pour pouvoir être menées sur un mode participatif, réflexif et socio-constructif. Cependant, toutes les animations proposées dans cet outil peuvent être adaptées au groupe. Cet outil est également destiné à tout animateur/trice qui veut s'en inspirer dans le cadre de ses activités.

Quel choix méthodologique ?

Le choix de la méthodologie est déterminant dans le déroulement des animations d'éducation permanente. Le processus alliant participation et interactivité favorise l'appropriation du contenu des animations. Par conséquent, il est primordial de partir à chaque fois des connaissances des participant/e/s sur la thématique abordée. L'animateur/trice doit veiller à l'implication des participant/e/s en les aidant autant que possible à mettre des mots sur leurs ressentis, expériences et vécus.

L'animateur/trice doit recourir à des modes d'expression diversifiés et des outils pédagogiques variés tels que le photo-langage, les jeux de rôle, les documents audio-visuels, les mots étiquettes, etc.

Pour certaines fiches, l'animateur/trice doit s'assurer de la compréhension des mots-clés par les participant/e/s afin de juguler tous les blocages liés aux concepts ne faisant pas partie de leur lexique habituel en français.

La structure de chaque fiche d'animation se compose essentiellement de 2 parties : une partie informative qui apporte un éclairage sur le sujet et une partie réflexive en vue d'éveiller l'esprit d'analyse et le regard critique pour impulser un changement de société ainsi que de nouvelles prises de position. Les participant/e/s sont confronté/e/s à leurs propres représentations et amorcent un travail de déconstruction en vue de reconstruire en s'appuyant sur les échanges au sein du groupe. C'est au cours de cette dernière partie que les participant/e/s reviennent sur leur parcours de manière coopérative en analysant les témoignages des un/e/s et des autres pour identifier les situations d'injustices vécues.

Quatre phases caractérisent le processus d'animation portant sur les témoignages :

Phase 1. Évocation et émergence des souvenirs : la présentation des images, photos, symboles, carte de mots-clés... va stimuler l'émergence des souvenirs et fragments de vie qui vont servir de base pour la reconstitution des

histoires et témoignages. Les consignes doivent être précises pour guider les participant/e/s et leur éviter ainsi une dispersion.

Phase 2. Décentration, déconstruction et analyse critique eu égard aux informations reçues sur chaque thématique : À ce stade, ils/elles se décentrent par rapport à l'individuel et amorcent un travail de réflexion collectif.

Phase 3. Reconstruction : Cette phase permet de faire évoluer les histoires des un/e/s par rapport aux autres en les confrontant aux acquis des animations. C'est le principe du « Désapprendre pour réapprendre ». Ils/Elles effectuent un travail de remise en question des certitudes et habitudes mentales inhérentes aux traditions socioculturelles. Ils/Elles s'approprient les nouvelles informations, et tentent de les transposer dans leur vie quotidienne et environnement social. L'animateur/trice les accompagne dans ce cheminement pour une prise de conscience de leurs responsabilités en tant qu'acteur/trice dans la société.

Phase 4. La revendication collective : il est important de demander au public de réfléchir aux moyens d'actions et aux revendications qu'il veut porter et qui peuvent être illustrées pour les amener dans l'espace public.

Importance de l'expression écrite et artistique

L'expression orale : La verbalisation constitue le moment fort de l'animation car le pu-

blic se raconte. L'animateur/trice doit rester attentif/ve et veiller à limiter tout esprit de jugement. Il/Elle doit poser des balises afin de ne pas s'écarter du sujet ; la formulation des critiques se fait dans le respect mutuel dans un but d'édification mutuelle et dans une optique de changement social.

L'expression écrite : Les participant/e/s apprennent à structurer leurs histoires. Les productions sont lues à haute voix et partagées avec tout le groupe.

L'expression artistique : Elle s'avère être un moyen d'expression stimulant et générateur d'émotions pour un public faiblement scolarisé. Il s'agit de l'illustration des situations d'injustices et des revendications par le dessin, la peinture, le collage, le théâtre...

PARTAGER... Les travaux du groupe peuvent être affichés dans d'autres locaux (que ce soit au sein de l'association ou à l'extérieur de celle-ci) afin de sensibiliser d'autres publics aux thèmes de l'éducation permanente.

TRANSMETTRE... Faire vivre ces travaux écrits et artistiques constitue un vecteur de transmission des normes et valeurs de l'éducation permanente en relayant vers l'extérieur les acquis des animations. Les participant/e/s se sentent également valorisé/e/s.

MULTIPLIER L'EFFET... Les animations s'adressent à un public adulte ayant pour la plupart des enfants, des proches, de la famille,

des amis et des voisins. Par conséquent, leur engagement en faveur du changement social produit des effets multiplicateurs dans leur environnement.

L'évaluation de chaque animation avec les participant/e/s

L'évaluation porte généralement sur les aspects suivants :

- 1 Les ressentis, la compréhension globale et détaillée, ainsi que la gestion de conflit ou malaise suscité par l'animation, qu'il soit individuel ou collectif ;
- 2 L'établissement de liens avec le pays d'origine, le vécu et parcours personnel ;
- 3 Les propositions d'amélioration et de prolongements nécessaires et tout ceci dans le but de compléter et d'améliorer l'animation suivante.

L'animateur/trice doit évaluer les effets de chaque animation ainsi que ceux liés à tout le processus.

Remarque : Pour tous ceux qui vont consulter et / ou utiliser ce guide, la Voix des Femmes est intéressée par vos commentaires en vue de faire évoluer cet outil.

MODULE 1

Droits humains

CONTENU

- 2 Animations :
 - Intro à la DUDH
 - Travail sur base du vécu des participantes
- 1 fiche repère pour support
- La DUDH simplifiée

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MODULE

- Connaître les droits humains
- Amener les participantes à comprendre l'importance de l'éducation aux droits humains
- Sensibiliser au rôle de chacune dans la transmission des valeurs de la DUDH
- Amener à comprendre pour mieux agir dans le cadre du respect des droits des femmes
- Susciter une analyse et réflexion critique concernant les droits des femmes dans le monde

« Pas de droit à la vie privée, mon beau-père ouvrait tout mon courrier, il le lisait avant de me le donner. » [Bouchra](#)

« En Irak quand ton mari meurt, tu ne peux pas te remarier. Enfin, si tu te remaries, tu perds la garde de tes enfants qui vont chez la belle-famille. » [Imane](#)

« Moi, je n'ai jamais mis un pied à l'école. Toute jeune, ma mère a commencé à me faire travailler. Je portais sur ma tête un panier rempli de légumes pour aller les vendre au marché. Je ne savais même pas compter. Mais j'avais dans ma tête la photo des billets et j'y arrivais sans problème. La seule difficulté, c'était rendre la monnaie. Je trouve que personne chez moi n'a respecté mon droit d'aller à l'école. Mais l'État guinéen aussi a des responsabilités. C'est à lui d'obliger les parents à envoyer les enfants à l'école, de contrôler que cela est bien suivi dans tout le pays et de donner les moyens nécessaires pour que les enfants puissent étudier. » [Fatou](#)

Présentation de la Déclaration Universelle des Droits Humains

OBJECTIF DE L'ANIMATION : définir avec le public les notions fondamentales concernant les droits humains

MATÉRIEL : post it, marqueurs, déclaration simplifiée (à copier)

TEMPS : 3 heures

PARTICIPANTES : 15

1. Définitions : travail sur les mots

DROIT – DEVOIR – LIBERTÉ – DIGNITÉ

Écrire ces mots au tableau et tenter en groupe de trouver une définition et des exemples. Possibilité de faire traduire ces mots fondamentaux dans les langues d'origine. À l'aide de post-it noter les idées des participantes et les mettre au tableau (soit les participantes soit l'animateur/trice si l'écriture est difficile).

Questions pour réfléchir avec le groupe :

Qu'est-ce qu'un droit ? Donnez un exemple.

Qu'est-ce qu'un devoir ? Donnez un exemple.

La liberté : la liberté est-elle limitée ? Peut-on toujours faire tout ce que l'on veut quand on le veut ?

Qu'est-ce que la dignité ? Donnez des exemples.

Couple droits-devoirs : donnez des exemples.

2. Quels droits connaissez-vous ? Donnez un exemple

Brainstorming avec les participantes : noter au tableau les droits cités et demander systématiquement un exemple court pour être sûr/e que tout le monde comprend.

Ensuite, une fois que tout le monde est d'accord, l'animateur/trice complète avec les droits oubliés par les participantes en se basant sur la déclaration simplifiée.

Possibilité de lire la déclaration simplifiée si le niveau le permet (annexe 1)

3. Histoire de la Déclaration Universelle des Droits Humains (DUDH)

Connaissez-vous la Déclaration Universelle (ONU) ? De quand date-t-elle ? Qui l'a rédigée ?

En fonction des informations données par le groupe, complétez.

Pourquoi cette déclaration est-elle importante ?

Définition de l'universalité. (Voir repères pour l'animateur/trice)

Déclaration Universelle des Droits Humains – 1948 (Résumé)

- Art 1. Tous les humains sont libres.
- Art 2. Tous les humains sont égaux, malgré leur différence de sexe, de couleur de peau, de religion, de langue, d'origine.
- Art 3. Tout le monde a droit à la vie et à la sécurité.
- Art 4. Personne ne peut être traité comme esclave.
- Art 5. Personne ne peut faire du mal à quelqu'un ou torturer une autre personne.
- Art 6. Tous les humains sont égaux devant la loi.
- Art 8. Tout le monde a droit à une aide juridique quand ses droits ne sont pas respectés.
- Art 9. Personne ne peut être mis en prison sans raison valable, ni être expulsé de son pays.
- Art.10. La justice doit être équitable et publique.
- Art.12. Droit à la vie privée (domicile, courrier, atteintes à la réputation).
- Art.13. Tout le monde a le droit de voyager quand il le veut.
- Art.14. Tout le monde a le droit de quitter son pays s'il y est menacé.
- Art.15. Tout le monde a droit à une nationalité, il a le droit d'en changer.
- Art.16. Tout le monde a le droit de se marier, de fonder une famille.
Le mariage doit être librement accepté et les époux sont égaux devant la loi.
- Art.18. Tout le monde a le droit de pratiquer sa religion ou de ne pas en avoir. Il est libre de changer de religion.
- Art.19. Liberté d'opinion et d'expression.
- Art.20. Liberté de manifester ou de se réunir.
- Art.21. Tout le monde a le droit de choisir son gouvernement et se présenter aux élections.
- Art.22. Tout le monde a droit à une sécurité sociale pour assurer sa dignité.
- Art.23. Tout le monde a le droit de travailler, de toucher un salaire juste et de participer aux activités d'un syndicat.
- Art.24. Tout le monde a droit au repos et aux loisirs.
- Art.25. Tout le monde a droit à un revenu suffisant et aux soins de santé.
- Art.26. Tout le monde a le droit d'aller à l'école.
- Art.29. Tout le monde doit respecter les droits des autres. Chacun a également des devoirs dans la société qui défend ces droits.



REPÈRES POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Droits – devoirs – liberté – dignité

Les **droits** sont toujours liés à des obligations. Par exemple, le respect de mes droits implique l'obligation de respecter les droits des autres.

Exemple : Le droit à la nationalité implique l'obtention d'un certain nombre de droits égaux (par exemple droit de vote) mais également l'obligation de remplir les devoirs (respect de la loi, payer ses impôts, aller voter...).

Aucune **liberté** n'est totalement illimitée. La liberté doit être assortie de la notion de **respect** de l'autre.

Chaque liberté s'arrête à la liberté de l'autre, par ex : j'ai la liberté d'écouter la musique chez moi tant que je ne dérange pas les voisins. La liberté peut être restreinte par la loi : ainsi, la liberté d'expression est assortie d'une restriction dans la loi, l'interdiction d'incitation à la haine.

La notion de **dignité** est très importante dans la Déclaration. Les droits humains sont les critères établis pour le respect de la vie humaine dans la dignité. Cela implique des **conditions minimales de vie correctes qui assurent la reconnaissance et le respect** de la vie humaine : liberté d'expression, liberté d'association, conditions sociales décentes, (logement décent, salaire correct), droit à des soins de santé accessibles... Ce sont les critères établis pour respecter la personne humaine dans tous les domaines fondamentaux de la vie.

Origines de la DUDH – Universalité – effet contraignant ?

Le premier projet de déclaration reprenant les droits civils, politiques et sociaux fut proposé en septembre 1948 avec la participation de plus de 50 États Membres. Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale, à Paris, adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme, avec les abstentions de huit pays. Le texte n'est pas contraignant juridiquement mais il inspire les législations de par le monde et est intégré dans d'autres normes internationales contraignantes telles que le Pacte relatif aux droits civils et politiques et le Pacte relatif aux droits économiques et sociaux de 1966. Par la suite, ses principes sont repris en 1951 dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, en 1965 dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en 1979 dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en 1984 dans la Convention contre la torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La DUDH est vue comme « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ».

La Déclaration a été rédigée par des représentants de toutes les régions du monde afin de tenir compte de toutes les traditions juridiques. Formellement adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, la Déclaration constitue le document le plus universel au sujet des droits de l'Homme, décrivant les droits fondamentaux qui forment la fondation d'une société démocratique.

À la suite de cet acte historique, l'Assemblée a appelé tous les pays membres à rendre public le texte de la Déclaration et « à faire en sorte qu'il soit diffusé, exposé, lu et expliqué principalement dans les écoles et autres institutions éducatives, sans distinction basée sur le statut politique des pays ou des territoires. »

La DUDH a-t-elle été décidée par différents pays ?

La Déclaration est le fruit de négociations entre pays des différents continents et sphères politiques. Certains pays ont poussé vers les droits civils, d'autres vers les droits sociaux, mais elle a été votée par la très grande majorité des membres de l'ONU à l'époque.

Aujourd'hui, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont ratifié au moins un des neuf traités internationaux relatifs aux

droits de l'homme, et 80% d'entre eux en ont ratifié quatre ou plus, imprimant ainsi une expression concrète à l'universalité de la DUDH et des droits humains internationaux.

Valeurs universelles

Principes généraux : égalité, universalité, interdépendance et indivisibilité ; la Déclaration forme un tout cohérent ; chaque droit est lié aux autres ; aucun principe ne peut être retiré sans affaiblir les droits humains dans leur ensemble.

C'est bien cette universalité qui protège la Déclaration : en aucun cas, les droits ne peuvent être bafoués sous prétexte d'une différence de culture, de sexe, de régime politique, d'histoire. Toute tentative de relativisation d'un droit humain basée sur une différenciation de ce type affaiblit les droits humains dans leur globalité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- www.humanrights.com/fr/what-are-human-rights/universal-declaration-of-human-rights.html
- www.un.org/fr/sections/universal-declaration/history-document/index.html
- www.un.org/fr/sections/universal-declaration/foundation-international-human-rights-law/index.html

Travail sur le vécu des participantes

OBJECTIF DE L'ANIMATION : relier la théorie des droits humains au vécu des participantes, leur permettant de s'approprier les notions de droits

MATÉRIEL : feuilles A3, marqueurs, crayons de couleur, magazines et journaux, peinture

TEMPS : 3 heures

PARTICIPANTES : 15

1. Appropriation : récits de vie

Dans cet exercice, il est très important de laisser les participantes s'exprimer sans trop les interrompre et de demander au groupe le respect : non jugement, écoute et confidentialité au sein du groupe.

Consigne :

- Donnez un exemple de droit non respecté dans votre vie, dans le pays d'accueil ou l'un des pays d'origine. Cet exemple doit être un fait réel, qu'il soit le fruit de votre expérience ou le récit d'une connaissance.
- Laissez aux participantes un temps de réflexion avant l'expression.
- Les participantes racontent leur histoire. Ensuite, à partir de ces témoignages, les autres participantes doivent définir quel droit n'a pas été respecté.

2. Créez un tableau

Reprenez l'article de la DUDH en rapport avec votre histoire.

Rédigez un petit texte reprenant votre témoignage. Les textes peuvent être écrits par les participantes ou retranscrits par l'animateur/trice en fonction du niveau de français des participantes.

Créez une illustration soit à partir de collage d'images et de mots tirés de journaux et magazines soit en peignant (selon les talents et envies des participantes).

Que demandez-vous pour que cela ne se reproduise plus ? Écrivez un slogan.

3. Exposition

Exposez vos œuvres et invitez les autres groupes à le visiter, invitez-les à s'exprimer sur les droits humains après avoir lu les tableaux avec eux.

MODULE 2

Égalité Hommes - Femmes

CONTENU

- 2 Animations :
 - C'est quoi un homme ? C'est quoi une femme ?
 - Égalité hommes/femmes
- 1 fiche repère pour support

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MODULE

- Réfléchir aux rôles sociaux imposés aux hommes et aux femmes, déconstruire et analyser
- Parler des inégalités hommes-femmes dans le monde, dans les pays d'origine et en Belgique (partir du vécu des participantes)
- Réfléchir à des solutions qui pourraient être mises en œuvre pour plus d'égalité
- Mettre en avant des pistes de changement

« Ma grand-mère, au Kenya, n'avait pas le droit de choisir son mari, mais moi, j'ai eu ce droit. Elle n'avait pas de liberté pour choisir le nombre d'enfants. Les moyens de contraception étaient difficiles à trouver. Elle n'est pas allée à l'école. Elle a accouché à la maison, il n'y avait pas d'hôpital. Elle a eu 8 enfants... Moi je ne suis pas d'accord d'avoir autant d'enfants. J'en ai deux. Je n'ai pas de fille, j'espère que mes fils vont bien étudier, pour avoir un bon travail. Je n'ai pas le droit de choisir une femme pour eux comme on faisait avant. Je trouve que le respect est important aussi pour tout le monde. » [Laura](#)

« Au Pakistan la dot est très élevée pour les filles, on donne beaucoup de cadeaux, et la fille va vivre dans la belle-famille. Avoir des filles est source de stress pour les familles, on en arrive à tuer des bébés filles pour éviter de devoir se ruiner pour le mariage. De plus, il y a des répudiations si les femmes ont des filles. » [Zeynab](#)

« En Turquie, encore dans beaucoup de villages, les filles vont beaucoup moins à l'école que les garçons, et si elles y vont, elles arrêtent beaucoup plus tôt. Dans les villes, leurs droits sont plus respectés parce qu'il y a plus de contrôle. Mais beaucoup ne font encore que l'école primaire. » [Gulseren](#)

« En Guinée, on pratique l'excision. Quand j'étais petite, on m'a excisée ; on l'a fait pour mes sœurs également. Cela fait très mal. Quand j'étais là-bas, notre mère nous expliquait que c'est obligatoire : Si on ne fait pas cela, plus tard vous aurez des problèmes pour trouver un mari. Pour l'homme, la femme excisée est propre, sage et digne de confiance. » [Binta](#)

C'est quoi un homme? c'est quoi une femme?

OBJECTIFS DE L'ANIMATION :

- Réfléchir aux rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans la société, déconstruire et analyser (comportement, attitudes, rôles dans la famille...)
- Réfléchir aux stéréotypes et préjugés découlant de ces rôles sociaux dans l'environnement quotidien
- Définir les notions de sexe et de genre
- Réfléchir aux discriminations induites par ces rôles sociaux et stéréotypes sexistes

MATÉRIEL : tableau, magazines avec des publicités, catalogues de magasin de jouets

TEMPS : 3 heures à 6 heures (en fonction du choix d'exercices complémentaires de déconstruction)

PARTICIPANTES : 15

1. Brainstorming : sexe et genre

Consigne :

Diviser le groupe en deux sous-groupes et les laisser travailler 15 minutes :

- Pour vous qu'est-ce qu'un homme ? (Premier groupe)
- Pour vous qu'est-ce qu'une femme ? (Deuxième groupe)

Préparer au tableau 3 colonnes (femme/ homme/ conclusion) et noter tous les mots clés des deux groupes, sans en éliminer (brainstorming) dans les deux premières colonnes.

Ensuite, toutes ensemble, dégager ce qui est de l'ordre du biologique et physiologique (sexe) et de l'ordre du rôle social (genre).

Lister dans la colonne 3 (conclusion) ce qui est de l'ordre du genre en demandant aux participantes ce qui peut être objectivement effectué par les hommes et les femmes.

Exemple : les hommes et les femmes peuvent travailler, les deux peuvent s'occuper des enfants...

Pour vous aider :

- **Le sexe** se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes et les femmes.
- **Le genre** sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Exemple :

- Les femmes accouchent : biologique
- Les femmes s'occupent des enfants : rôle social

La colonne 3 permet de questionner les notes du brainstorming pour faire apparaître que les généralisations sont trompeuses et que les rôles sociaux sont des constructions qui relèvent de l'éducation, de la culture, des traditions. Ils ne sont pas immuables et peuvent changer.

2. Stéréotypes sexistes

Deux exercices possibles au choix :

Exercice 1

À l'aide de magazines variés, demander aux participantes de découper des publicités représentant des hommes et des femmes et les classer selon les stéréotypes. On peut ensuite à l'aide de collage transformer et détourner les publicités.

Exercice 2

Visiter un magasin de jouets de grande distribution ou analyser des catalogues de jouets. De plus en plus, les jouets sont divisés en rayons « filles » et « garçons ». Regarder les jeux et trouver les tendances : ménage, guerre, véhicules, beauté....

À partir des exercices précédents, amener les participantes à prendre conscience des représentations figées véhiculées dans la société et tenter de dégager avec elles les définitions de stéréotype, préjugé et discrimination.

Définitions : voir repères pour l'animateur/trice

3. Débat

Débattre des rôles présents dans les différentes cultures représentées dans le groupe
Y a-t-il des différences ? Les rôles ont-ils changé pour vous entre votre vie au pays et l'arrivée en Belgique ? Quels sont les rôles des filles et des garçons à la maison ? Quelles sont les différences ?

Comment ces rôles peuvent-ils enfermer les personnes ?

Donnez des exemples de ce qui est « interdit » aux filles ou aux garçons ou « mal vu ».

Donnez des exemples de traitements différents dans le travail, la famille, les études qui proviennent de ces rôles et stéréotypes.

Cela peut-il changer ?

Demander aux participantes de comparer la vie de leur grand-mère et la leur.

Voir les changements par rapport au travail, la contraception, l'éducation etc.

Finaliser en voyant ce que les participantes voudraient encore améliorer pour leurs filles.

Voir ensemble ce qui a changé et ce qui peut encore être changé.

REPÈRES POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Un stéréotype est un cliché que l'on a sur un groupe en général. Le stéréotype peut être positif ou négatif et peut-être basé sur différents critères : sexe, âge, origine etc. Exemple de stéréotype sexiste : « La femme doit s'occuper des enfants », « L'homme doit travailler et ramener l'argent ».

Un préjugé est le fait de juger une personne avant de la connaître. Souvent le préjugé vient du stéréotype que l'on a en tête.

La discrimination. Traitement inégal d'une personne sur base d'un critère défini par la loi : sexe, origine ethnique, religion, orientation sexuelle... Les femmes sont par exemple très discriminées dans le monde du travail à cause de la maternité.

Le stéréotype est dangereux car dans la réalité, en passant par les préjugés, il peut finalement provoquer des **discriminations réelles**. La discrimination basée sur le sexe la plus courante en Belgique est la discrimination des femmes au travail en raison de la maternité.

Le sexe évoque l'ordre du physiologique et du biologique (les femmes peuvent allaiter...). Le sexe est une différence objective de l'ordre du corps.

Le genre sert à évoquer les rôles qui sont déterminés socialement : les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Cela peut changer d'une époque à l'autre, d'une culture à l'autre. Les femmes ont toujours travaillé, contrairement aux idées reçues, même si ce travail n'est pas souvent reconnu à sa juste valeur. Mais elles n'avaient pas accès à tous les métiers. Il y a 150 ans, les femmes ne pouvaient pas être médecin ou avocate en Belgique. Elles n'avaient pas accès à l'université, au droit de vote. Elles n'avaient pas le droit de gérer leur argent si elles étaient mariées, considérées comme mineures...

Les traits de caractère cités sont souvent des **stéréotypes qui influencent les rôles sociaux** : une femme « douce », « gentille » pour justifier le soin aux enfants assumé par les femmes. Or, l'éducation et l'ensemble de la société sont fortement marqués par ces stéréotypes. Les métiers les moins valorisés sont des métiers dits « de femme » (aide-soignante, aide familiale, caissière...) Et les stéréotypes vont dans les deux sens : un homme puériculteur, une femme chauffeur sont encore minoritaires. Dans les filières d'enseignement également, les filles sont moins poussées vers les métiers scientifiques, les filières professionnelles sont très sexistes : coiffure/couture pour les filles, mécanique/électricité pour les garçons. Dans la publicité, les rôles sont encore trop stéréotypés et renforcent ces clichés.

Ces stéréotypes ne sont pas gratuits : ils imposent une vision du monde archaïque qui maintient hommes et femmes dans des rôles figés. Or, la liberté de choix et le respect des

droits humains impliquent que chacun-e doit pouvoir choisir sa voie selon ses passions, ses talents et ce qu'il désire faire de sa vie.

À la réflexion « les hommes ne savent pas s'occuper des enfants » souvent entendue dans les groupes : réfléchir à l'éducation donnée aux garçons et aux filles dès le plus jeune âge dans les familles. Les filles aident beaucoup plus les mères à la maison. Elles sont souvent éduquées d'abord comme de futures mères et

épouses. Les mères encouragent-elles les garçons à participer aussi ?

Or, on voit aujourd'hui de plus en plus de pères qui s'occupent des petits et le font bien. Cela s'apprend. Réfléchir aux différences de traitement dans l'éducation qui forment les mentalités et assignent les enfants aux rôles sociaux. L'éducation, les jouets, la publicité, la télévision... autant de domaines où les clichés sexistes ont la vie dure.

Égalité Hommes - Femmes

OBJECTIFS DE L'ANIMATION :

- À partir de ce qui a été vu précédemment, tirer les grandes lignes des inégalités entre hommes et femmes et mettre en lumière les discriminations basées sur le sexe dans tous les domaines
- Permettre aux participantes de parler de leur vécu, de déconstruire certaines situations et de développer un sentiment de solidarité pour agir

MATÉRIEL : flip chart ou papier de grande taille à coller au mur, les 5 mots-clés imprimés sur une feuille A4 (une pour chaque sous-groupe)

TEMPS : 3 heures

PARTICIPANTES : 15

« Article premier : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

« [...] Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

Déclaration Universelle des Droits Humains, 1948

1. Introduction

Rappel de ce qui a été vu précédemment sur la DUDH avec le groupe.

Qui peut dire ce qu'est la DUDH ? Quels sont les droits mentionnés ?

Présentation du sujet du jour : les droits des femmes et les inégalités entre hommes et femmes.

Pourquoi parler des droits des femmes en particulier, alors que la DUDH c'est pour tous ?

Formation de 5 sous-groupes. Chaque sous-groupe reçoit un mot-clé écrit sur une feuille A4.

Consigne :

À partir de votre expérience et de ce qui a été vu lors des séances précédentes donnez des exemples de droits des femmes non respectés ou d'inégalité hommes-femmes dans les secteurs suivants :

- famille
- santé
- travail
- politique
- éducation

Les exemples peuvent provenir de vos vies personnelles ou d'une situation générale de votre pays d'origine ou en Belgique.

L'animateur/trice peut choisir d'approfondir certains thèmes en particulier en fonction des profils et intérêts des participantes.

2. Débriefing avec le groupe

Laisser les participantes s'exprimer et leur demander systématiquement quel droit cité dans la DUDH n'est pas respecté (systématisation et révision).

Noter sur un flip chart les exemples donnés par thème (en résumé). Une feuille par thème : coller le mot clé en haut de la feuille et les afficher dans le local.

Laisser les feuilles affichées dans le local car pour la suite des animations, les participantes pourront s'y reporter pour trouver des idées.

REPÈRES POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Quelques chiffres et rapports permettent de faire un tableau des inégalités hommes-femmes dans le monde.

Famille

Mariage précoce et forcé

Dans les pays en développement, plus de 60 millions de femmes entre 20 et 24 ans étaient mariées ou en concubinage avant 18 ans. Plus de 31 millions d'entre elles vivent en Asie du Sud (selon les estimations de l'UNICEF basées sur MICS, DHS et autres enquêtes nationales, 1987-2006).

Mutilations génitales

Excision, infibulation : Plus de 200 millions de jeunes filles et de femmes sont victimes de mutilations sexuelles pratiquées dans 30 pays africains, du Moyen Orient et de l'Asie où ces pratiques sont concentrées (www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/)

Violence conjugale et intrafamiliale

Une femme sur trois en Europe a subi une forme de violence physique ou sexuelle dès l'âge de 15 ans, selon une enquête réalisée par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA). En Belgique, ce sont 36 % des femmes qui sont concernées, souligne l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en référence aux résultats de l'enquête. Au-delà de la violence physique ou sexuelle, 43 % des femmes dans

l'UE ont subi au cours de leur vie de la violence conjugale d'ordre psychologique. Les résultats sont alarmants, notamment au sujet de la violence physique et/ou sexuelle vécue au cours des 12 mois précédant l'enquête, puisque cela touche près de 8 % des victimes.

(www.lalibre.be/actu/belgique/belgique-36-de-femmes-sont-victimes-de-violence-physique-ou-sexuelle-5316382b3570916b3964d403)

La répartition inégale des tâches ménagères et des soins aux enfants

C'est une constante qui désavantage les femmes dans leur vie professionnelle et perpétue les inégalités. Même lorsque les deux conjoints travaillent, le temps passé aux tâches du ménage est supérieur chez les femmes.

Liberté de circuler / Contrôle

Liberté de circuler / Contrôle de la belle-famille ou du conjoint dans tous les aspects de la vie quotidienne peut dans certaines familles / communautés être un facteur violent de contrôle social.

Travail

L'écart salarial entre les hommes et les femmes

Selon le rapport établi par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en 2013, l'écart salarial au niveau du salaire horaire s'élève à 10 % en défaveur des femmes. Cet écart repré-

sente 23 % si l'on prend en considération les salaires annuels. Ce pourcentage est plus important car, dans cette évaluation, on prend en considération la répartition inégale de la durée du travail. 48 % de cet écart salarial est explicable sur la base de différents facteurs objectifs (travail à temps partiel plus important chez les femmes, secteurs dans lesquels les femmes sont majoritairement occupées, etc.). Toutefois, une part importante de cet écart reste inexplicable. (www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=8486).

Pour plus d'informations voir http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_ecart_salarial_2016_fr_def.pdf

La sexualisation des métiers

Elle perpétue certaines formes de discrimination tandis que le « plafond de verre » empêche les femmes, pour diverses raisons, de monter dans la hiérarchie à compétences égales.

Discriminations pour cause de maternité

La plupart des signalements introduits en 2015 à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes concernaient des discriminations relatives au contexte professionnel, et environ 6 sur 10 provenaient de femmes. Et comme les années précédentes, près de 4 cas sur 10 concernaient la discrimination liée à la grossesse. L'emploi est un domaine dans lequel les femmes subissent tout particulièrement des discriminations, qui af-

fectent leur quotidien, leur carrière et leur vie. (<http://igvm-iefh.belgium.be> communiqué du 3.05.2016)

Congés de maternité/paternité

Les pères ne peuvent prendre que 10 jours de congé de paternité en Belgique, ce qui perpétue les stéréotypes et laisse de nouveau aux mères la responsabilité des soins aux personnes. Un congé plus égalitaire permettrait de changer les mentalités et rendre le soin aux enfants plus partagé.

Travail à temps partiel, contrats précaires, métiers moins payés, petites pensions...

Les femmes sont à tout point de vue désavantagées, car par exemple, les contrats à temps partiel sont souvent subis et non choisis. Les femmes sont aussi peu renseignées sur les conséquences à long terme sur leur pension. Les mesures d'austérité ont accru ce phénomène.

Santé

Dans les pays les plus pauvres : le suivi de la grossesse et de l'accouchement ainsi que le manque d'accès aux soins de santé maternelle est la principale cause de mortalité féminine. L'OMS avait estimé que 303 000 femmes allaient mourir en 2015 de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. La plupart de ces décès pouvaient être évités puisque les soins médicaux existent et sont bien connus :

le principal obstacle était le manque d'accès à des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement. L'objectif 5 du Millénaire pour le développement (OMD5) visait à améliorer la santé maternelle, à réduire la mortalité maternelle de 75 % et à rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015. Malgré un recul important de la mortalité maternelle, cet objectif n'a pas été atteint. (www.who.int/features/factfiles/maternal_health/fr/)

Accès aux méthodes contraceptives / Accès à l'IVG/ Protection contre les MST et IST

Soit cet accès est limité dans le pays, soit la pression sociale/familiale leur interdit d'y avoir accès. On estime à 225 millions le nombre de femmes dans les pays en développement qui souhaiteraient retarder le moment d'avoir un enfant ou ne plus avoir d'enfants mais qui n'utilisent aucun moyen de contraception. Malgré l'accès facilité en Belgique, certaines femmes vivent des pressions familiales qui les empêchent d'y avoir recours. (www.who.int/mediacentre/factsheets/fs351/fr/)

Pauvreté

Toutes les statistiques se rejoignent : les femmes sont en général plus pauvres que les hommes et cela est vrai notamment pour les familles monoparentales dont le chef de famille est à plus de 80 % une femme. (www.mi-is.be/fr/presse-multimedia/la-pauvrete-affecte-sur-tout-les-femmes)

L'Union Européenne vient de voter un rapport sur Femmes et Pauvreté qui reprend les différentes explications concernant la pauvreté accrue des femmes dans l'Union en 2016. (www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A8-2016-0153+0+DOC+XML+V0//FR)

Droits sexuels et reproductifs

Droit au plaisir et au désir, droit de choisir son partenaire et sa vie sexuelle. En 2014, l'Unicef évaluait que 250 millions d'enfants avaient été victimes de mariages forcés. (Le Monde 22 juillet 2014). L'homosexualité reste également dans le monde une cause de discrimination importante.

Politique

Les femmes sont toujours sous-représentées dans les parlements et les gouvernements et de manière générale dans les lieux de décision.

En août 2015, 22 % des parlementaires nationaux étaient des femmes, témoignant d'une lente augmentation par rapport aux 11,3 % de 1995. Cette même année, 11 chefs d'État et 10 chefs de gouvernement dans le monde étaient des femmes. Au niveau mondial, il y avait 37 États où les femmes représentaient 10 % des parlementaires dans des chambres uniques ou basses, dont 6 chambres sans femmes du tout. (www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures)

Éducation

Dans de nombreux pays, les filles ont toujours beaucoup moins accès à l'école que les garçons. L'éducation est un droit humain indispensable au progrès économique et social. Il faut reconnaître aux femmes le droit à un accès universel et égal à l'éducation, en tant qu'élément central et constitutif du renforcement de leurs droits et comme outil essentiel pour atteindre les objectifs de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix.

En dépit des progrès signalés, un fossé persiste entre les hommes et les femmes du point de vue de l'accès à l'éducation. Lutter contre le taux élevé d'analphabétisme des femmes et des filles demeure une priorité

mondiale. D'après l'Annuaire statistique de l'UNESCO, deux tiers des 875 millions de cas d'analphabétisme chez les adultes concernent aujourd'hui des femmes. En Asie du Sud-Est, 3 femmes sur 5 sont analphabètes, de même que la moitié des femmes africaines et du monde arabe. (www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche2.html)

Persistence des filières sexuées dans les formations (puériculture, couture, auxiliaires de soins / mécanicien, chauffeur, électricien...).

Éducation à l'égalité en famille : l'égalité commence tout petit ! Très souvent la disparité de traitement entre les filles et les garçons dans les familles reproduit les inégalités.

MODULE 3

Violences de genre

CONTENU

- 2 Animations :
 - Violences conjugales
 - Un cas de violence intrafamiliale : le mariage forcé
- 1 fiche repère pour support
- 1 fiche avec adresses utiles

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MODULE

- Informer les femmes sur les violences de genre, leurs conséquences et les moyens de se défendre, en abordant notamment les violences conjugales et le mariage forcé
- Donner aux femmes les moyens d'être vigilantes et de reconnaître des situations de violence pour elles-mêmes ainsi que pour d'autres femmes de leur entourage
- Amener les participantes à s'impliquer dans la lutte contre la violence dans leur vie quotidienne sur les plans individuel, familial et social

« On entend souvent dire 'Elle l'a cherché ; t'as vu comment elle s'habille ; c'est une fille de mauvaise vie.' C'est injuste envers les femmes. Pourquoi donner toujours raison à l'homme même quand il viole les droits des femmes ? » [Aïssatou](#)

« Moi, la belle-famille m'a interdit d'aller chez le gynécologue pendant les 8 premiers mois de grossesse, finalement je me suis sentie mal et ma belle-sœur m'a emmenée. En fait il y avait un problème avec le bébé, le gynécologue s'est fâché sur nous parce que nous n'étions jamais venus. Parfois c'est la santé des femmes qu'on contrôle... » [Ayse](#)

« J'ai connu une voisine, elle s'était mariée avec son cousin. La belle-fille était enfermée à la maison, elle n'avait pas accès au téléphone, même pour appeler sa famille. Quand elle prenait sa douche, la belle-sœur éteignait la lumière dans la salle de bains. Quand elle voulait regarder la télé, la famille l'en empêchait. Elle faisait le ménage et s'occupait de toute la maison, toute la journée. Elle ne pouvait même pas faire les courses. Quand la mère de la fille est morte en Turquie elle a voulu y aller : la belle-famille lui a dit que si elle y allait, il n'était pas question qu'elle revienne. Elle est partie. Quand elle est revenue, parce que c'était son mari et qu'il y avait les enfants, ils ne l'ont plus acceptée dans la famille. Quand je l'ai rencontrée, elle ne savait même pas ce que c'était qu'un feu rouge, elle était perdue tellement elle était restée enfermée. Elle n'a pas eu la garde des enfants. Elle est cassée. » [Tuba](#)

« Quand je suis arrivée, il m'a pris mes papiers, et je ne pouvais plus parler à ma famille sans qu'il soit à côté de moi. Il ne voulait pas que j'aille au cours. Après il a commencé les insultes, tout le temps, tout ce que je faisais c'était mal fait. Puis deux fois, il m'a frappée. J'avais peur tout le temps ; heureusement ma voisine était assistante sociale. Elle a vu qu'il y avait un problème. De toute façon, la deuxième fois j'étais à l'hôpital, j'avais le nez cassé. C'est grâce à elle que je suis partie et ma famille au pays m'a soutenue quand je leur ai raconté. J'ai eu de la chance mais j'ai vécu 9 mois d'enfer. Je suis encore chez le psychologue parce que je pleure encore beaucoup. » [Asma](#)

« C'est ma vie ! Je choisis moi-même qui je prends dans mon lit... Moi mes parents m'ont mariée avec un homme plus vieux, je ne voulais pas mais je n'ai pas eu le choix. Mon mariage, c'était la catastrophe... Quand j'ai voulu divorcer, mon père ne voulait pas, ma mère était d'accord... » [Mariame](#)

« Mon premier mariage, c'était un mariage forcé. J'ai essayé de refuser mais mes parents n'ont rien entendu. Il était plus vieux, je ne voulais pas mais je n'ai pas eu le choix. J'ai réussi à divorcer après 10 ans. Maintenant j'ai un nouveau mari que j'ai choisi et deux enfants, je suis contente... Mais c'était dur, j'ai pleuré... 10 ans comme cela, cela laisse des traces... » [Amirah](#)

Violences Conjugales

OBJECTIFS DE L'ANIMATION :

- Définir les différents types de violences en général et mettre l'accent sur les violences faites aux femmes, notamment conjugales.
- Faire émerger le vécu des femmes sur ce sujet.
- Réfléchir aux moyens de se défendre.
- Amener les participantes à une prise de conscience sur les conséquences de la violence et son impact sur la santé des femmes et la santé publique.

MATÉRIEL : Cartes « phrases » sur la violence (à copier), 1 flip chart (ou tableau) pour écrire les types de violence et coller les cartes

PARTICIPANTES : 15

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

Article 3 de la Déclaration Universelle des Droits Humains, 1948

1. Définition de la violence et types de violence

Introduction

Comprenez-vous le mot violence ? Si c'est non, donner une définition simple : « la violence c'est faire mal à quelqu'un » (par exemple frapper). Mais il y a d'autres moyens de faire mal.

Consigne

Diviser le tableau en 6 parties et coller dans chaque partie un type de violence : physique, psychique, sexuelle, économique, verbale (avec la parole), violence contre les objets. L'animateur/trice peut décider de sélectionner certains cas mais il doit y avoir quelques exemples pour chaque type de violence.

Consigne aux participantes

Lisez ces phrases chacune à votre tour pour le groupe et dites si selon vous, c'est de la violence ou non. S'il y a des problèmes de lecture l'animateur/trice peut lire à la place de la participante. Posez la carte dans le cadre correspondant et expliquez pourquoi vous la placez dans ce cadre.

Attention !

Dans cette animation, il n'est pas rare que les femmes livrent des histoires difficiles. Rappeler les règles au groupe : confidentialité dans le groupe, non jugement, ne pas interrompre la personne qui se raconte.

Il peut arriver lors de ces animations que certaines femmes parlent pour la première fois de leur histoire. Dans le cas où l'animateur/trice juge que le cas est grave et demande une intervention parce que la personne est en détresse, proposer à la participante de l'aider à prendre un rendez-vous dans un service spécialisé, si elle le désire. (Voir adresses utiles)

2. Discussion / débriefing

Avec ces exemples : comment savoir si on est dans la violence ou dans une dispute « normale » ? Qu'est-ce qui est différent ?

Éléments à mettre en évidence lors de la conclusion

- Volonté de **domination**, de **contrôle** d'une personne sur l'autre
- La **peur**
- Le caractère **répétitif**
- Le **non-respect** de la liberté de choix, de décision de la victime

L'absence de violence se caractérise par une certaine égalité dans les décisions, une absence de pression sur l'autre mais surtout **une capacité à négocier dans une situation de désaccord**. Arriver à un accord en y mettant chacun du sien dans le respect mutuel.

3. Jeu de rôle

Mettez en scène un conflit dans un couple : chacun veut regarder un programme différent à la télévision.

Formez deux groupes : Imaginez une saynète sur une dispute sans gravité dans le couple et la même histoire mais dans un climat de violence.

Chaque sous-groupe joue sa saynète : relevez les différences entre les deux scènes.

4. Que faire ?

Discuter avec les participantes des différents moyens d'action possibles et leur transmettre à la fin de l'animation les adresses utiles.

Violence physique

Violence psychologique

Mon mari me demande mon avis sur l'éducation des enfants.

Quand je suis arrivée en Belgique, mon mari m'a inscrite à un cours de français.

Il a pris mes papiers d'identité (passport...). Je ne sais pas où ils sont cachés.

Parfois quand on n'est pas d'accord, il / elle casse tout ce qu'il y a sur la table.

Violence verbale

Violence contre les objets

Ma belle-famille dit que si je ne suis pas une bonne belle-fille, je vais être renvoyée au pays.

Il fait comme si je n'existais pas. Il ne me parle pas, ne répond pas, ne me demande pas mon avis...

Ma famille m'a obligée à me marier avec un homme que je ne connais pas. Le soir du mariage j'ai dû avoir une relation sexuelle avec lui.

J'ai trois filles. Ma belle-famille est très fâchée. Elle dit que je ne suis même pas capable de faire un fils... Elle me menace de me faire divorcer.

Violence économique

Violence sexuelle

Je ne peux pas aller au musée avec les femmes de mon cours de français. Si des amis de mon mari me voient en rue, ils vont lui dire.

Ma belle-mère m'oblige à nettoyer tout le temps la maison. Elle refuse que je sorte pour aller au cours ou voir des amies. Je dois toujours demander l'autorisation.

Il/elle a confisqué mes papiers. Je ne peux plus voyager sans son autorisation...

Il/elle essaie de m'empêcher de passer du temps avec ma famille ou de lui téléphoner.

Il me tire les cheveux quand il n'est pas content.

Mon mari décide tout seul : école des enfants, sorties...

Il critique tout ce que je fais, je cuisine mal, je m'occupe mal des enfants... Il dit que je suis une mauvaise mère et une mauvaise épouse.

Quand il/elle n'est pas content(e), il/elle me menace de divorcer et de m'enlever mes enfants.

Mon partenaire m'oblige à avoir un enfant. Mais je n'en veux pas maintenant.

Au lit, mon partenaire m'oblige à faire des choses que je n'aime pas ou qui me font mal.

Je n'ai pas d'argent à moi. Je dois toujours demander et il/elle me donne très peu à la fois.

Il/elle contrôle tous mes coups de téléphone.

Je veux aller chez le gynécologue pour un contrôle, mais mon mari ne veut pas. Je suis à sa charge et je n'ai pas de mutuelle à moi... Je vais devoir payer beaucoup plus et s'il l'apprend il sera très en colère.

Je me sens très mal, triste, je pleure tout le temps. Je ne sais pas pourquoi. L'assistante sociale m'a dit que ce serait bien d'aller parler à un psychologue, mais ma famille ne veut pas. « On ne parle pas de ses problèmes à l'extérieur. »

Il/elle m'offre des cadeaux de temps en temps.

Hier on s'est disputés à cause du programme télé.

Je ne peux pas m'habiller comme je veux pour sortir. L'autre jour j'ai mis une jupe et il m'a obligée à me changer.

Je dois lui demander l'autorisation pour suivre un cours de français.



REPÈRES POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Premier instrument européen contraignant créant un cadre juridique complet pour prévenir les violences à l'encontre des femmes, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences.

Définitions

Le terme « violence à l'égard des femmes fondée sur le genre » désigne toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée.

Les actes qu'il faut sanctionner

- Violence domestique (violence physique, sexuelle, psychologique ou économique)
- Harcèlement
- Violence sexuelle y compris viol
- Mariage forcé
- Mutilations génitales féminines
- Avortement et stérilisations forcés

Définition des violences utilisée en Belgique

Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les

menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socio-professionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.

Autres définitions des Nations Unies

Par **violence d'un partenaire intime**, on entend tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire), cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, notamment les actes d'agression physique, les relations sexuelles forcées, la violence psychologique et tout autre acte de domination.

Par **violence sexuelle**, on entend tout acte sexuel, tentative d'acte sexuel ou tout autre acte exercé par autrui contre la sexualité d'une personne en faisant usage de la force, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel contexte.

Au niveau mondial, près d'un tiers (30%) des femmes qui ont eu des relations de couple ont subi une forme quelconque de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire intime et, dans certaines régions, beaucoup plus. Au niveau mondial, jusqu'à 38% des meurtres de femmes sont le fait de leur partenaire intime.

Le cycle de la violence

- **Phase de tension**
Agressivité, stress, ambiance tendue
- **Phase d'explosion**
Agression proprement dite : violence contre les objets, insultes, coups...
- **Phase de justification**
L'auteur s'excuse, offre un cadeau, récupère la confiance de la victime. Cette phase permet à la victime de croire au changement et la rend prisonnière de ses sentiments.
- **Phase de lune de miel**
Phase où tout va pour le mieux.

Avec le temps, ces moments se répètent de plus en plus souvent et de manière de plus en plus violente. Dans les phases les plus graves, la phase lune de miel tend à disparaître pour laisser la victime continuellement dans l'angoisse que cela recommence et la paralyser.

Femmes migrantes et violences

Si la violence touche toutes les femmes, la migration induit pour certaines femmes des obstacles supplémentaires dans leur recherche de solutions car elles se heurtent à des sources d'insécurité supplémentaires en raison de leur situation juridique, socioéconomique, familiale.

Leur vulnérabilité est double. Elles sont exposées à la violence en tant que femme, du fait

des inégalités entre les sexes et, dans le même temps, elles sont exposées à des formes de violence qui sont particulières aux migrantes.

La violence envers les migrantes revêt différentes formes. Nous savons que les migrantes sont confrontées à des actes de violence physique, sexuelle et psychologique, dans leur famille ou leur groupe social ; elles peuvent en outre subir des violences dans leur pays d'accueil.

Dans la cellule familiale, les problèmes couramment répertoriés sont les cas de violence due au partenaire. Les femmes migrantes se retrouvent parfois en grande difficulté si elles quittent leur mari. En effet, la loi indique que, si une femme migrante disposant d'un permis de séjour à la suite d'un regroupement familial, se sépare de son conjoint durant les cinq premières années, elle perd son titre de séjour et reçoit l'ordre de quitter le territoire.

Beaucoup de jeunes filles sont obligées par leur famille de se marier avec une personne qui leur est imposée et ce au nom de la culture, de la tradition ou de l'honneur.

Les femmes réfugiées peuvent subir des cas de harcèlement ou de violences sexuelles lors de leur voyage vers le pays d'accueil, des violences qui peuvent se prolonger dans les centres d'accueil.

Les migrantes portent rarement plainte, parce qu'elles ont peur, parce qu'elles manquent d'éducation et de connaissances juridiques, ne maî-



trisent pas la langue, ont honte, ont peur d'être rejetées par leur famille, etc. De plus, avoir son sort lié à celui du partenaire, être dans une situation irrégulière, souffrir d'isolement et ne pas avoir accès à des réseaux d'aide sociale sont autant de circonstances qui compliquent souvent leur cas.

Que faire en cas de violence ?

- En parler et demander conseil (assistante sociale, juriste, planning familial)
- Porter plainte à la police, si possible en se faisant accompagner par un/e professionnel/le
- Rassembler les preuves : (certificat médical en cas de coup...)
- Faire une photocopie de ses papiers et les confier à une personne de confiance ou un professionnel qui les conservera dans son dossier.

Un cas de violence intrafamiliale : le mariage forcé

OBJECTIFS DE L'ANIMATION :

- Comprendre et analyser le mariage forcé en lien avec les droits et libertés des femmes
- Informer sur les dispositions juridiques et institutions qui luttent contre le mariage forcé
- Amener les participantes à une prise de conscience des violences engendrées par cette pratique
- Susciter des attitudes d'engagement à la lutte contre les mariages forcés.

MATÉRIEL : Étiquettes pour types de mariage, cartes histoires (à copier), marqueurs, tableau

TEMPS : 3 heures

PARTICIPANTES : 15

« 1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. »

Article 16 de la Déclaration Universelle des Droits Humains, 1948

1. Brainstorming : Mariage

L'animateur/trice écrit le mot « mariage » au tableau : il demande aux participantes de dire tout ce à quoi ce mot leur fait penser. Noter les mots clés au tableau pour les garder en mémoire. Laisser les participantes s'exprimer. Ensuite, aller plus loin dans la discussion en ajoutant au tableau le mot « choix ». Qui choisit de se marier ? Qui choisit le/la partenaire ? Comment cela se passe-t-il dans votre famille, dans votre pays ?

À partir des mots et phrases donnés par les participantes, essayer de définir le mot « mariage ». Quels sont les éléments indispensables au mariage dans le droit belge ? Voir repères pour l'animateur/trice.

2. Différents types de mariages en contexte migratoire

Introduction : Pourquoi se marie-t-on ?

Les participantes donnent les différentes raisons qui poussent les personnes à se marier.

Découverte des différents types de mariage : 8 histoires à analyser

L'animateur/trice affiche les étiquettes au tableau.

Les participantes sont mises en sous-groupes et elles lisent les différentes situations pour déterminer à quel type de mariage cela correspond. Demander aux participantes d'expliquer les raisons de leur choix en se basant sur les éléments qui sont dans l'histoire.

Après cette activité, l'animateur/trice peut donner les définitions des différents types de mariage.

Jeu de rôle

Pour vérifier la compréhension des différents types de mariage : Faire des sous-groupes et distribuer les étiquettes des 7 types de mariage (NB: il y a deux cas de mariages arrangés dans les histoires).

Consigne : Choisissez une histoire. Faites-en un dialogue. Mettez-le en scène.

Un cas spécifique : Le mariage forcé

Pourquoi parler de mariage forcé ? Demander aux participantes de compléter les phrases « le mariage forcé c'est »

Exemples :

- Le mariage forcé, c'est de la violence.
- Le mariage forcé, c'est contre les droits humains (citez article 16).
- Le mariage forcé, c'est contre la liberté des femmes.
- Le mariage forcé, c'est la négation du droit de choisir, d'exprimer sa volonté et de décider de sa vie.
- Le mariage forcé, c'est un problème de santé physique et psychique pour les femmes.
- Le mariage forcé, c'est un problème de société (se transmet à travers les générations)
- Etc.

Causes et conséquences du mariage forcé

Former 2 sous-groupes.

Le premier travaille sur les causes du mariage forcé et le second sur les conséquences du mariage forcé. Mise en commun et possibilités de compléter les réponses de l'un ou l'autre groupe.

Causes du mariage forcé

Exemples :

- La tradition
- La domination masculine



- Éviter les relations mixtes
- Préserver la virginité de la fille avant le mariage
- Sauvegarder l'honneur de la famille
- Les raisons économiques
- Etc.

Conséquences du mariage forcé

Exemples :

- Viol
- Rapports sexuels douloureux parce que non consentis
- Grossesses non désirées
- Perte de liberté
- Perte d'autonomie
- Violences conjugales
- Dépression
- Déscolarisation des filles
- etc.

Que faire pour arrêter cette pratique de mariage forcé ?

- Informer les jeunes et les parents sur la loi belge
- Informer sur les droits et libertés de chaque personne
- Sensibiliser les parents contre le mariage forcé
- Oser en parler et demander de l'aide à un service spécialisé

Je m'appelle Mariama. J'ai été mariée quand j'avais 16 ans. C'est mon père qui a décidé de me donner en mariage à son ami qui est Imam. Quand je suis arrivée chez cet homme, je l'ai trouvé plus âgé que moi et il avait 2 femmes. Il me battait ; je ne m'entendais pas avec les deux autres femmes. Après 1 an je l'ai quitté.

Je m'appelle Felda. Ma mère est venue me trouver pour me dire qu'elle avait trouvé pour moi un beau jeune homme qui vient d'une famille très respectée : « Il vient d'une bonne famille ; il a étudié ; il a un bon travail et c'est une famille amie ». J'ai accepté le mariage pour éviter de briser l'amitié entre les 2 familles. Je pensais que ma mère me voulait du bien. Mais je n'ai jamais aimé cet homme.

Mariage arrangé

Mariage forcé

Je m'appelle Alina. Je me suis mariée à 14 ans avec un garçon de 18 ans. Les familles nous ont conseillé de nous marier pour éviter d'avoir des rapports sexuels avant le mariage. C'est la tradition de se marier jeune. Je n'ai pas beaucoup réfléchi. Mes parents m'aiment beaucoup et je leur fais confiance. Je suis tombée enceinte à 16 ans et l'accouchement a été très difficile. J'ai failli mourir.

Je m'appelle Fatou. Mes parents m'ont dit qu'ils avaient trouvé un mari pour moi. C'était quelqu'un qui vivait déjà en Belgique. Il est venu en Guinée pour se marier. J'ai accepté sous la pression des parents. Après 1 an, je suis arrivée à Bruxelles. Mais après 1 mois, j'ai découvert que mon mari est alcoolique, toxicomane et il avait déjà fait la prison. Il a commencé à me maltraiter et à me battre.

Mariage précoce

Mariage thérapeutique

Je m'appelle Chantal. Un jour, un jeune homme m'a téléphoné pour me dire qu'il m'avait vue et qu'il était très amoureux. Après, il est venu souvent me rendre visite et il m'apportait à chaque fois un cadeau. Il m'a proposé le mariage. J'ai dit oui ! Mais il a dit qu'il était sans papiers. J'ai promis de l'aider. Après 5 ans, il a enfin eu ses papiers mais après il m'a quittée. Il m'a dit qu'il avait une autre femme en Afrique.

Gina vit en Belgique depuis 6 ans mais n'a toujours pas eu ses papiers. Sa copine lui a dit que son voisin voulait l'aider à avoir les papiers à condition d'accepter de se marier avec lui et de lui payer 3 000 €. Il lui a promis de ne pas la déranger la nuit : « Tu auras ta chambre et moi la mienne. On se mettra ensemble en cas de contrôle par la police. »

Mariage choisi

Mariage blanc

Je suis Christine. Un jour au magasin j'ai vu un homme qui me regardait. Il m'a dit bonjour et m'a souri. Il m'a demandé mon numéro de téléphone. Il était beau. Il me plaisait. C'était clair dans ma tête. J'étais amoureuse de lui. On est sortis souvent ensemble. Après 6 mois, il m'a proposé de m'épouser. J'étais contente. Je suis allée l'annoncer à mes parents. Ils étaient contents aussi.

Mon nom est Kaddy. Mes parents m'ont dit que la famille de Moussa me trouvait très jolie et voulait m'avoir comme belle-fille. Comme j'apprécie beaucoup Moussa, j'ai tout de suite dit oui ! Je le connais depuis qu'il a 10 ans. On est toujours ensemble.

Mariage gris



REPÈRES POUR L'ANIMATEUR/TRICE

Conditions légales du mariage en Belgique

- **L'âge minimum** : l'âge minimum pour pouvoir se marier est 18 ans. Le tribunal de la jeunesse peut supprimer cette limite d'âge pour motifs graves.
- **Consentement des époux** : les deux partenaires doivent consentir librement au mariage.
- **Pas de lien de parenté** : la loi interdit le mariage entre personnes qui ont un lien de parenté ou d'alliance trop proche. Le Roi peut toutefois, pour des motifs graves, lever l'interdiction de se marier entre parents. Une telle demande doit être adressée au ministre de la Justice.
- **Interdiction de bigamie** : une personne qui est déjà mariée ne peut pas contracter un second mariage. Cette interdiction est également valable pour les étrangers qui se marient en Belgique, même si leur loi nationale l'admet. La bigamie est un fait punissable.

Expliquer les mots « **consentement libre** » en faisant ressortir la notion de « **choix personnel** » et la notion de « **possession de toutes les informations nécessaires à la prise de décision** ».

« **L'absence de consentement** au mariage existe lorsqu'au moins une des parties contractantes au mariage ne veut pas se marier mais dont la volonté est anéantie par des contraintes extérieures. Les moyens utilisés pour anéantir

cette volonté sont aussi bien physiques que psychologiques (chantage affectif, violences physiques susceptibles de se traduire par des enlèvements dans certains cas, des pressions psychologiques, la confiscation des papiers d'identité ou de passeport, etc.). »¹

Mariage forcé, mariage gris et mariage blanc

Un mariage forcé est un mariage qui est conclu sans le libre consentement des deux époux ou lorsque le consentement d'au moins un des époux a été donné sous la violence ou la menace.²

Conséquences du mariage forcé : le mariage forcé comporte de nombreuses conséquences psycho-sociales négatives pour la victime, outre le fait d'avoir des relations sexuelles imposées, elles subissent souvent des violences de toutes sortes avec un contrôle social fort. Les conséquences psychologiques et médicales peuvent être extrêmement lourdes.

Un mariage gris est un mariage qui est conclu avec le consentement des époux mais il ressort que l'intention de l'un au moins des époux n'est manifestement pas de créer une communauté de vie durable mais vise uniquement à obtenir un avantage en matière de séjour, lié au statut d'époux.³

Dans la pratique, ce type de mariage est assimilé à une escroquerie sentimentale. En effet, ce mariage repose sur la duperie, la naïveté

et la fraude amoureuse puisque l'un des deux époux qui est sincère et de bonne foi, est trompé par l'autre qui profite de ses sentiments et de sa crédulité pour obtenir des avantages liés au droit du séjour.

Un mariage blanc est un mariage où les deux époux donnent leur consentement mais aucun des deux n'a l'intention de former une communauté de vie durable. Le mariage vise uniquement à obtenir un avantage en matière de séjour.⁴

Il est appelé aussi mariage de complaisance.

Autres mariages

Mariage précoce est le mariage d'un-e enfant de moins de 18 ans.

Mariage thérapeutique est un mariage organisé par les parents quand un jeune homme tombe dans la criminalité, se drogue ou a des problèmes psychiatriques. Ce mariage est considéré comme une planche de salut.⁵

Mariage arrangé est un mariage décidé par les familles des futurs époux qui sont consentants. Le choix est délégué aux parents et les jeunes acceptent ce choix.

À consulter : « **Mariage forcé ? Guide à l'usage des professionnel·les**, Réseau Mariage et Migration », Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, 2015

¹ « Le mariage en contexte migratoire : une approche intégrée », Réseau Mariage et Migration, syllabus de formation, page 9, Bruxelles
² Art.146ter du Code civil
³ Art. 146bis du Code civil
⁴ Art.146 bis du Code civil
⁵ Timmermans et al., « Choix de la conjointe et mariage des hommes allochtones : une analyse quantitative et qualitative du processus de choix de la conjointe et du mariage des hommes marocains, turcs et sikhs. », 2009

Adresses utiles

www.violencecentrepartenaires.be

Écoute violences conjugales
numéro vert : 0800 30 030

www.mariagemigration.org

Écoute libre choix et mariage
numéro vert : 0800 90 901



La Voix des Femmes asbl

rue de l'Alliance, 20
1210 Saint-Josse

T. 02 218 77 87

F. 02 219 60 85

E-mail: lvdf@lavoixdesfemmes.org

www.lavoixdesfemmes.org

